

L'U. M. A. et la C.E.E.

Lors de son ultime séjour à Tunis en tant que commissaire européen, chargé de la politique méditerranéenne, Claude Cheysson déclarait que la Communauté Européenne préférerait un Maghreb arabe uni avec des projets en commun à des projets séparés.

Alors qu'à la naissance de la C.E.E., les relations avec les pays du Maghreb étaient principalement d'ordre historique, et étaient l'apanage des pays méditerranéens signataires du Traité de Rome, celles-ci ont vite pris d'autres dimensions, d'ordre économique ou politique par exemple, dans lesquelles 6, 10 et enfin 12 pays se sont trouvés impliqués. En 1974, M. Scheel, alors président du Conseil des Communautés Européennes, déclarait "Par la Communauté, l'Allemagne est devenue un pays méditerranéen et, de ce fait, elle est engagée dans tous les problèmes qui se posent dans cette région".

Parmi les 5 pays de l'U.M.A., seuls la Tunisie, le Maroc et l'Algérie ont des accords de coopération avec la C.E.E. depuis 1969. La signature des trois accords de coopération en 1976 était considérée comme une grande avancée dans le dialogue euro-maghrébin. Ces accords ont été révisés récemment afin de tenir compte des nouvelles données économiques, politiques et institutionnelles, notamment l'élargissement de la C.E.E. à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Avec l'entrée de ces pays, la production maghrébine perdait en grande partie son caractère complémentaire, pour entrer en concurrence directe avec les produits communautaires. Les matières premières, les hydrocarbures pour la Libye et l'Algérie, les phosphates pour la Tunisie et le Maroc, sont presque les seules catégories de produits à sortir indemnes du principe de la préférence communautaire.

Néanmoins les deux derniers élargissements ont donné à la C.E.E. une orientation beaucoup plus méditerranéenne, ce qui devrait faciliter notablement les relations entre la C.E.E. et l'U.M.A, cette dernière représentant actuellement un marché d'environ 60 M. d'habitants (100 M. en l'an 2000).

Les accords de coopération entre deux blocs comme l'U.M.A. et la C.E.E. (320 M. de personnes) ont une autre dimension que ceux qui existent entre la C.E.E. et chacun des différents pays composant le Maghreb. A cet égard, il serait intéressant que des projets maghrébins complémentaires ou intégrés soient financés en partie dans le cadre des protocoles financiers signés entre la C.E.E. et l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. La création de l'U.M.A. va, sans doute, changer la nature des relations C.E.E. - pays maghrébins ; tout d'abord avec les trois pays du Maghreb "central", où les prochains accords se feront dans l'optique de l'U.M.A., ensuite avec la Libye qui n'a signé aucun accord avec la C.E.E., et qui sera de fait co-signataire lorsqu'il y aura des accords C.E.E.-U.M.A., et enfin avec la Mauritanie, qui est le seul pays de l'U.M.A. à être signataire des accords de Lomé et sera à la fois A.C.P. et U.M.A.

De même que la C.E.E. a des rapports avec d'autres groupements de pays comme l'A.E.L.E. (Association Européenne de Libre Echange), l'U.M.A. pourrait intensifier ses relations avec les pays du Machrek par le biais du Conseil de Coopération Economique nouvellement créé, ou le Conseil de Coopération du Golfe qui existe déjà.

Le deuxième "Forum méditerranéen" qui doit avoir lieu en mai à Tanger et qui réunira sept pays méditerranéens de la C.E.E. et de l'U.M.A., ne pourra-t-il pas être l'esquisse d'un espace méditerranéen ?

Loïc CAHIERRE

L'U.M.A. ET L'AFRIQUE, QUELLES PERSPECTIVES ?

Analyser ce que représente l'Union du Maghreb Arabe sur la scène africaine c'est, somme toute, faire le bilan des relations inter-africaines de ces 25 dernières années et en tirer les principaux enseignements. Il s'agit alors de prendre en compte les relations intermaghrébines et transsahariennes ; de replacer l'événement au sein de la trame politique africaine, des indépendances à la création de l'O.U.A. en 1963 ; enfin d'envisager comment l'U.M.A. pourrait relancer les relations Afrique-Europe, la renaissance éventuelle de la coopération afro-arabe, le renforcement sur la scène internationale et au sein des instances onusiennes d'une véritable politique africaine.

C'est au plan régional (nous entendons par là, non seulement les cinq pays constitutifs du Grand Maghreb, mais aussi ceux qui leur sont frontaliers, tant au Sud, qu'au Nord, sur la Méditerranée) que les problèmes et les défis sont sans conteste plus exacerbés, ou les plus passionnels. Nul n'est besoin de rappeler que les "entités" puis Etats maghrébins, avant même les indépendances et à fortiori après, n'ont pas abordé les problèmes africains de la même manière. Tour à tour parallèles, croisées ou opposées, progressistes ou conservatrices, leurs "destinées africaines" désormais communes doivent donc faire face à des alliances et engagements contradictoires ou difficilement conciliables à court terme.

Seul l'avenir dira si les cinq pays fondateurs seront à même de résoudre et de dépasser les problèmes nés de leurs anciennes rivalités sub-sahariennes que ce soit à propos du Sahara occidental, ou vis à vis de la Mauritanie, du Mali, du Niger ou du Tchad.

Rappelons que le Traité de Marrakech est ouvert et laisse la possibilité aux Etats africains frontaliers d'y adhérer. La réunion le 21 mars 1989 de la Commission Mixte tchado-libyenne en est une illustration.

En ce qui concerne les relations avec les pays méditerranéens, la constitution d'un "grand marché maghrébin" est à même de bouleverser les enjeux économiques actuels et de placer la France, l'Espagne et l'Italie en position avantageuse, du fait de leur proximité géographique. Ne parle-t-on pas en effet, de la construction d'un pont sur le détroit de Gibraltar... et de plus en plus d'un "espace communautaire de la Méditerranée occidentale"....?

A l'échelle du continent africain, les effets de l'U.M.A. seront aussi idéologiques et politiques. On notera certes que ce n'est pas la première fois que l'Afrique voit se constituer des alliances régionales - les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux anglophones des "grands lacs" sont eux aussi unis, sinon politiquement du moins économiquement - quant à la formation de l'U.M.A, elle intervient après une période de crise profonde, durant laquelle, face à un endettement devenu difficilement gérable, et devant l'échec des principales stratégies de développement on avait assisté en effet au recours à des stratégies nationalistes ou autocentrées avec pour seule règle, le chacun pour soi.... Dans ce contexte précis, l'U.M.A. apparaît bien comme le vecteur d'une possible renaissance des mythes fondateurs de l'O.U.A. qui avaient fait la force dynamique de l'Afrique sur la scène mondiale jusqu'à la fin des années soixante dix. Une nouvelle démarche unitaire pourrait donc voir le jour. De fait, le traité de Marrakech devrait entraîner le retour du Maroc au sein de l'O.U.A.

L'Union du Maghreb Arabe pourrait, par la dynamique ainsi créée, permettre à la coopération afro-arabe de renaître, elle qui, dans les années 70-79 était apparue si prometteuse. Interrompu brutalement en 1979 avec l'exclusion de l'Egypte de la Ligue Arabe, privé de son pivot initial, le dialogue afro-arabe devait sombrer dans un long sommeil dont il devait ressortir à la faveur de deux événements : la création de l'U.M.A. bien sûr, mais aussi le retour de l'Egypte au sein de la Ligue Arabe. La tenue à Tunis, en décembre 1988 et ces dernières semaines de différentes rencontres Ligue Arabe-O.U.A. et Tunisie-O.U.A., semble augurer de nouveaux développements.

A l'échelle internationale, l'apparition d'un "Maghreb uni" pourrait modifier les relations Afro-reste du monde au sein des différentes organisations internationales; la dynamique U.M.A.-Afrique sub-saharienne ainsi générée, permettrait peut-être à l'Afrique de peser davantage dans les résolutions des conflits du Proche Orient ou de l'Afrique Australe... principaux sujets du dialogue afro-arabe...

Benoît FRICAUD